

| Appel à Projet Eolien Citoyen (APEC)

Objectifs

Ce travail s'intègre dans les objectifs de soutien à la transition énergétique des territoires en privilégiant une approche concertée et multi-impacts (environnementale, énergétique, économique, paysagère, sociale).

Avec cette ambition, l'ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur et Energie Partagée Sud-PACA se sont associées pour remettre la filière « **éolien terrestre** » sur le devant de la scène.

Le présent appel à projet vise à **accompagner les collectivités prêtes à étudier le potentiel éolien sur leur territoire**, dans une démarche de sensibilisation, de prise en compte des sensibilités des acteurs locaux et de recherche de retombées économiques locales.

Contexte

Les projets éoliens terrestres ont beaucoup de difficultés à voir le jour en région PACA. Au-delà du foncier disponible limité (zones protégées, zones militaires, etc...), les principaux reproches adressés à l'éolien sont d'ordre paysager et patrimonial. Les éoliennes "défigureraient" les paysages emblématiques de la région et représenteraient un symbole "industriel" de production jugé incompatible avec les espaces naturels dans lesquels elles prennent souvent place. Enfin, ces éoliennes seraient construites et financées par des entreprises et capitaux étrangers au territoire, qui exploiteraient sa richesse au détriment des intérêts des populations et acteurs locaux.

Cet appel à projet propose de **réfléchir les projets éoliens en partant des territoires**, des sensibilités des administrés et de leurs visions du développement.

La méthode proposée est celle d'un dispositif dont les lauréats bénéficieraient de financements et d'accompagnements pour la phase d'émergence de leur projet. Le financement couvrirait les études techniques et la concertation. L'accompagnement serait réalisé par un pool de techniciens qui permettrait d'identifier, durant toute la phase d'émergence, les leviers et contraintes du projet.

La phase d'émergence sera une **pré-faisabilité technique** mais sera, aussi et surtout, **une concertation de la population et des acteurs locaux** de manière à considérer leur représentation d'un développement soutenable de l'éolien sur leur territoire.

En fin d'émergence, si la faisabilité technique est avérée, les lauréats seront accompagnés pour trouver le mode de développement correspondant aux attentes qui auront été formulées pendant la concertation pour en faire un **projet exemplaire**.

Cadre

Cet appel à projet est publié et porté par l'ADEME PACA.

L'ADEME est accompagnée par Énergie Partagée PACA pour la mise en place et le lancement de l'appel à projets, ainsi que pour le volet concertation.

Les orientations et décisions seront traitées par un comité de pilotage composé de : ADEME, Energie Partagée, DREAL, DDT, DDTM, Générateurs.

Typologie des projets visés :

- Moyen et grand éolien terrestre (petit éolien exclu)
- Développement soutenu par les acteurs publics locaux

Cibles :

- Collectivités de la région PACA
- Échelon communal ou intercommunal

Contenu

Phase préalable (2026) :

Cette phase, ouverte à tous, vise à sensibiliser, mobiliser, faire monter en compétence des élus et techniciens des collectivités intéressés par le sujet et par la démarche.

- Webinaire de présentation de l'appel à projet
- Webinaires d'information sur les idées reçues et sur l'enjeu du foncier ;
- Entretiens individuels, avec des techniciens neutres, à même de répondre aux questions et à aider dans la recherche d'un premier foncier potentiel (sonder les propriétaires fonciers publics et privés avec appui des cartographies ad-hoc) ;
- Ateliers de découverte du co-développement sur un projet éolien à partir de retours d'expériences (clarification des montages juridiques et financiers d'un tel projet) ;
- Visite de site et rencontre d'acteurs ayant portés de tels projets ;
- **Accompagnement pour candidater à l'appel à projet.**

Phase 1 (2027-2028) :

Pour les lauréats sélectionnés lors de la phase préalable.

Cette phase consiste à accompagner les collectivités pour étudier l'opportunité d'un projet éolien.

- **Etudes techniques d'opportunité** : données technico-économiques, identification de terrain et des principales contraintes type zones protégées, compatibilité documents d'urbanisme, servitude de l'armée et de l'aviation civile, etc.
- Accompagnement à la **sécurisation préalable du foncier**, dans l'objectif de contractualiser une promesse de bail auprès d'une structure de confiance avec l'ensemble des propriétaires fonciers de la zone concernée par l'étude.
- Accompagnement à l'élaboration d'une **démarche de concertation** du territoire : diagnostic de territoire (entretiens acteurs locaux) ; ateliers de sensibilisation auprès des habitants sur les idées reçues puis sur l'opportunité d'un tel projet ; proposition de travailler sur une charte locale de l'éolien ; etc.
- Point d'étape : en fonction des résultats, **GO ou NO GO sur la phase suivante.**

Phase 2 (2028-2029) :

Cette phase permet d'avancer dans le montage partenarial du projet.

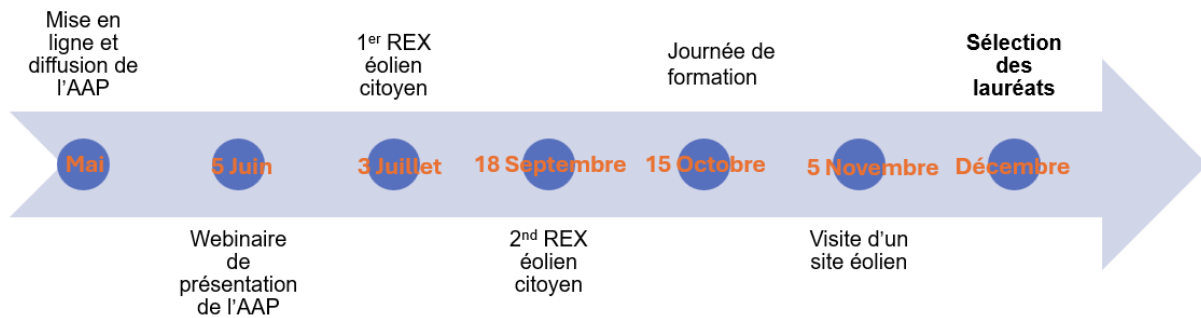
- Accompagnement de la collectivité dans la rédaction d'un appel à manifestation d'intérêt ou d'un appel à projet afin de sélectionner, sur une zone définie, avec des loyers définis, un développeur prêt à partager les retombées économiques du projet avec les acteurs locaux (collectivités et citoyens).
- Accompagnement des citoyens intéressés par le projet à monter en compétence, afin de constituer ou de rejoindre une SAS citoyenne, intermédiaire indispensable au financement citoyen.
- Finalisation du tour de table partenarial et création d'une société dédiée porteuse du projet éolien (SPV).

Phase 3, hors APEC (2030 - 2031) :

Cette phase marque le début du développement du projet :

- Lancement des études par la SPV pour déterminer le nombre, la puissance et la hauteur des éoliennes à installer, ainsi que plusieurs scénarios d'implantation potentielle. Il s'agit des études de gisement de vent, l'étude paysagère, l'étude acoustique, et l'étude environnementale.

Calendrier



Recevabilité des dossiers pour candidater à la première phase

Les candidatures comprendront :

- Un rappel de l'engagement de la collectivité dans une ou plusieurs actions de transition pour le territoire (au sens large)
- L'identification de zone(s) d'implantation potentielle(s) (multi-parcelles)
- Une présentation des motivations pour le projet : agents mobilisés et volonté politique (il s'agit notamment d'être prêt à une participation active dans le développement du projet, montée en compétence et soutien politique).
- Le présent document signé du représentant légal engageant la collectivité à se placer dans une démarche de co-construction du projet avec l'ensemble des acteurs locaux (dans le respect de la charte Énergie Partagée) : concertation citoyenne, transparence, co-développement, financement ouvert aux collectivités locales comme aux citoyens.

Avant de candidater : un entretien préalable avec Energie Partagée est indispensable. Il est également fortement recommandé d'avoir participé aux rendez-vous de sensibilisation proposés en 2026.

Les candidatures sont à transmettre par mail à alice.alessandri@energie-partagee.org ; sebastien.bracco@energie-partagee.org et matthieu.pailler@ademe.fr

Signature datée de la collectivité souhaitant s'engager :